

# L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

EuropeAid

Note d'information



DÉVELOPPEMENT RURAL, SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITION

COMMISSION  
EUROPÉENNE



*La présente note a été élaborée par Priska Dittrich, agent scientifique à l'Office fédéral de l'agriculture de la Confédération suisse, qui a rejoint l'ancienne unité E6 d'EuropeAid, aujourd'hui unité C1 de la DG Développement et coopération en qualité d'experte nationale de la formation professionnelle entre octobre et décembre 2010. Cette note a également bénéficié des contributions de collègues de la DG Développement et coopération, des DG Agriculture et développement rural, Environnement, Entreprise et industrie, Santé et protection des consommateurs et Commerce.*

## TABLE DES MATIÈRES

1	Introduction à la note d'information .....	- 2 -
2	Origines et principes de l'agriculture biologique .....	- 2 -
3	Production biologique et marché .....	- 3 -
3.1	<i>Étendue de la production biologique</i> .....	- 3 -
3.2	<i>Le marché mondial des produits biologiques et le potentiel de marchés locaux et régionaux dans les pays en développement</i> .....	- 4 -
4	Garantie de qualité de l'agriculture biologique .....	- 5 -
4.1	<i>Normes biologiques</i> .....	- 5 -
4.2	<i>Inspection, certification et accréditation</i> .....	- 6 -
4.2.1	Certification par une tierce partie .....	- 7 -
4.2.2	Certification collective de petits producteurs sur la base d'un système de contrôle interne (SCI) .....	- 9 -
4.2.3	Systèmes de garantie participatifs .....	- 11 -
5	Possibilités et défis pour les pays en développement .....	- 13 -
5.1	<i>Sécurité alimentaire et durabilité des ressources alimentaires</i> .....	- 13 -
5.2	<i>Agriculture biologique - certains inconvénients souvent perçus</i> .....	- 13 -
5.3	<i>L'agriculture biologique du point de vue des bailleurs de fonds</i> .....	- 15 -

### Annexes

Annexe 1	Législation publique en matière d'agriculture biologique .....	- 17 -
Annexe 2	Procédures d'importation et logo biologique de l'Union européenne .....	- 19 -
Annexe 3	Normes industrielles et de durabilité qui peuvent être associées aux normes relatives à l'agriculture biologique .....	- 23 -
Annexe 4	Aperçu des marchés dans les pays en développement .....	- 24 -
Annexe 5	Agriculture biologique, sécurité alimentaire et changement climatique .....	- 26 -
Annexe 6	Informations et sites web utiles .....	- 31 -

### Liste des abréviations

AB	Agriculture biologique
IFOAM	Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique
CTP	Certification par une tierce partie
SGP	Système de garantie participatif
OC	Organisme de certification
IOAS	Service international d'accréditation biologique
SCI	Système de contrôle interne
OTC	Obstacles techniques au commerce

# 1 Introduction à la note d'information

L'agriculture biologique (AB) est un système de production fondé sur une approche de gestion des agroécosystèmes qui exploite aussi bien le savoir traditionnel que les connaissances scientifiques.

L'AB offre un large éventail d'avantages économiques, environnementaux, sociaux et culturels aux pays en développement. Au cours des deux dernières décennies, les marchés mondiaux des produits biologiques certifiés ont connu une croissance rapide. L'AB apporte également une contribution précieuse à la société en dehors des marchés, que les produits commercialisés soient biologiques ou non.

La certification par une tierce partie (CTP) semble être l'instrument le plus fiable pour garantir la nature biologique d'un produit sur le marché anonyme, mais, inconvénient de taille, elle coûte cher - en général au producteur. Toutefois, il ne s'agit pas d'un instrument universel pour garantir la qualité des produits biologiques; il existe également, entre autres, le système de garantie participatif (SGP), géré à moindre coût par des groupements de producteurs.

## 2 Origines et principes de l'agriculture biologique

Historiquement, l'AB trouve ses origines au début du XX<sup>e</sup> siècle, lorsque les progrès de la biologie et de l'ingénierie ont conduit à l'intensification de l'agriculture traditionnelle. Cette intensification, associée à l'utilisation d'engrais de synthèse et de pesticides chimiques, a été critiquée et a déclenché l'évolution des mouvements d'agriculture biologique à partir des années 20, pour la plupart sous l'impulsion majeure des pays européens. Rudolf Steiner (1861-1925), Albert Howard (1873-1947) et Lady Eve Balfour (1898-1990) figurent parmi les pionniers les plus influents.

Les premières associations d'agriculteurs et organisations d'AB ont été créées dans les années 40, notamment le premier label biologique Bioland, ainsi que Naturland et Demeter en Allemagne, Bio Suisse en Confédération helvétique, Nature et Progrès en France et Soil Association au Royaume-Uni. En 1972, la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM) a été mise en place comme plateforme pour les différents acteurs de l'AB.

L'expression la plus simple de l'AB s'illustre par la formule «Pas de pesticides chimiques + pas d'engrais chimiques + certification = prix avantageux». Des exemples ont prouvé que des systèmes d'AB bien gérés peuvent avoir des rendements élevés sans épuiser les ressources naturelles (voir le point 5.1). Si dans certains contextes de faible production, une stratégie nécessitant peu d'efforts et peu d'intrants peut convenir, l'AB peut dans d'autres situations impliquer des pratiques plus productives et plus intensives (au niveau de la gestion active de la fertilité du sol et de la gestion des organismes nuisibles, de l'application d'engrais, etc.) que le système qu'elle remplace.

**L'AB est un système de production agricole durable, qui utilise des méthodes écologiques sans avoir recours à des intrants chimiques de synthèse afin d'obtenir des aliments (ou d'autres produits) répondant à certains critères de qualité (voir également l'annexe 2).** Pour la définition de l'IFOAM, voir l'encadré ci-dessous:

### ***Définition de l'agriculture biologique***

*«L'agriculture biologique est un système de production qui maintient et améliore la santé des sols, des écosystèmes et des personnes. Elle s'appuie sur des processus écologiques, la biodiversité et des cycles adaptés aux conditions locales, plutôt que sur l'utilisation d'intrants ayant des effets indésirables. L'agriculture biologique allie tradition, innovation et science au bénéfice de l'environnement commun et promeut des relations justes et une bonne qualité de vie pour tous ceux qui y sont impliqués.»*

### ***Principes de l'agriculture biologique***

- 1. Principe de santé:** L'agriculture biologique doit maintenir et améliorer la santé des sols, des végétaux, des animaux, des humains et de la planète en tant qu'entité une et indivisible.
- 2. Principe d'écologie:** L'agriculture biologique doit se baser sur les cycles et systèmes écologiques vivants, travailler avec eux, les reproduire et contribuer à les préserver.
- 3. Principe d'équité:** L'agriculture biologique doit se baser sur des relations qui garantissent l'équité à l'égard de l'environnement commun et des possibilités de vie.
- 4. Principe de soin:** L'agriculture biologique doit être gérée avec prudence et de manière responsable afin de préserver la santé et le bien-être des générations actuelles et futures et de l'environnement.

### 3 Production biologique et marché

#### 3.1 Étendue de la production biologique<sup>1</sup>

Selon les chiffres de 2010, le monde compte au moins 37 millions d'hectares de terrains d'AB, gérés par 1,6 million de producteurs certifiés. Le nombre de producteurs non certifiés, pour lesquels il n'existe aucune donnée, serait de nombreuses fois supérieur à ce chiffre.

Plusieurs îles du Pacifique, le Timor-Oriental, l'Uruguay et la République dominicaine présentent la proportion la plus élevée de terres cultivées selon les règles de l'AB par rapport à la surface totale de terres agricoles. L'Argentine, qui compte de loin la plus grande surface de terres cultivées selon les règles de l'AB (quatre millions d'hectares), occupe la septième place de ce classement.

Selon une étude réalisée par l'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL) de Frick, en Suisse, et l'IFOAM en 2010, les producteurs biologiques seraient au total 1,6 million, et seraient en majorité établis dans les pays en développement.

**Tableau 1: Monde: Terres agricoles cultivées selon les règles de l'agriculture biologique et producteurs par continent en 2010**

	Afrique	Asie	Europe
<b>Terres agricoles certifiées</b>	1 Mio ha	2,8 Mio ha	10 Mio ha
<b>% des terres d'AB du monde</b>	3 %	7 %	27 %
<b>Producteurs</b>	570 000	500 000	280 000
<b>Pays comptant le plus de terres d'AB</b>	Ouganda (0,23 Mio ha) Tunisie (0,18 Mio ha) Éthiopie (0,14 Mio ha)	Chine (1,4 Mio ha) Inde (10,8 Mio ha) Timor-Oriental (24 Mio ha)	Espagne (1,5 Mio ha) Italie (1,1 Mio ha) Allemagne (0,9 Mio ha)
<b>Pays présentant la proportion de terres d'AB la plus élevée (% de terres d'AB par rapport aux terres agricoles totales)</b>	Sao-Tomé-Et-Principe (7,9 %) Sierra Leone (1,9 %) Tunisie (1,8 %)	Timor-Oriental (7 %)	Liechtenstein (27,8 %) Autriche (19,7 %) Estonie (12,5 %) Suisse (11,4 %) Suède (14,1 %)

<sup>1</sup> Les données de ce paragraphe proviennent de: *The World of Organic Agriculture: Key Indicators*. <http://www.organic-world.net/fileadmin/documents/yearbook/2012/fibl-ifoam-2012-summary.pdf> (en anglais).

	Amérique latine	Amérique du Nord <sup>2</sup>	Océanie
<b>Terres agricoles certifiées</b>	8,4 Mio ha	2,7 Mio ha	12,1 Mio ha
<b>% de terres d'AB du monde</b>	23 %	0,7 %	33 %
<b>Producteurs</b>	270 000	14 062	78 500
<b>Pays comptant le plus de terres d'AB</b>	Argentine (4,2 Mio ha) Brésil (1,8 Mio ha) Uruguay (0,9 Mio ha)	-	Australie (12 Mio ha) Nouvelle-Zélande (124 000 ha) Samoa (9 714 ha)
<b>Pays présentant la proportion de terres d'AB la plus élevée (% de terres biologiques par rapport aux terres agricoles totales)</b>	Îles Malouines (35,9 %) République dominicaine (8,5 %) Guyane française (7,8 %) Argentine (3 %)	-	Samoa (7,9 %) Polynésie française (3,8 %), Niue (3,1 %)

### **3.2 Le marché mondial des produits biologiques et le potentiel de marchés locaux et régionaux dans les pays en développement**

Selon les estimations d'Organic Monitor<sup>3</sup>, les ventes mondiales sont passées de 25 milliards d'USD en 2003 à 50,9 milliards d'USD en 2008. Les principaux marchés des produits biologiques se trouvent en Amérique du Nord et en Europe (représentant chacun environ 48 % du marché mondial). Le marché japonais est bien plus petit. Les économies émergentes comme l'Inde et la Chine sont de gros exportateurs, mais restent pour l'instant de petits consommateurs de produits biologiques. Le Brésil et l'Afrique du Sud ont des marchés régionaux et locaux plus développés qui ciblent la classe moyenne, en particulier dans les villes.

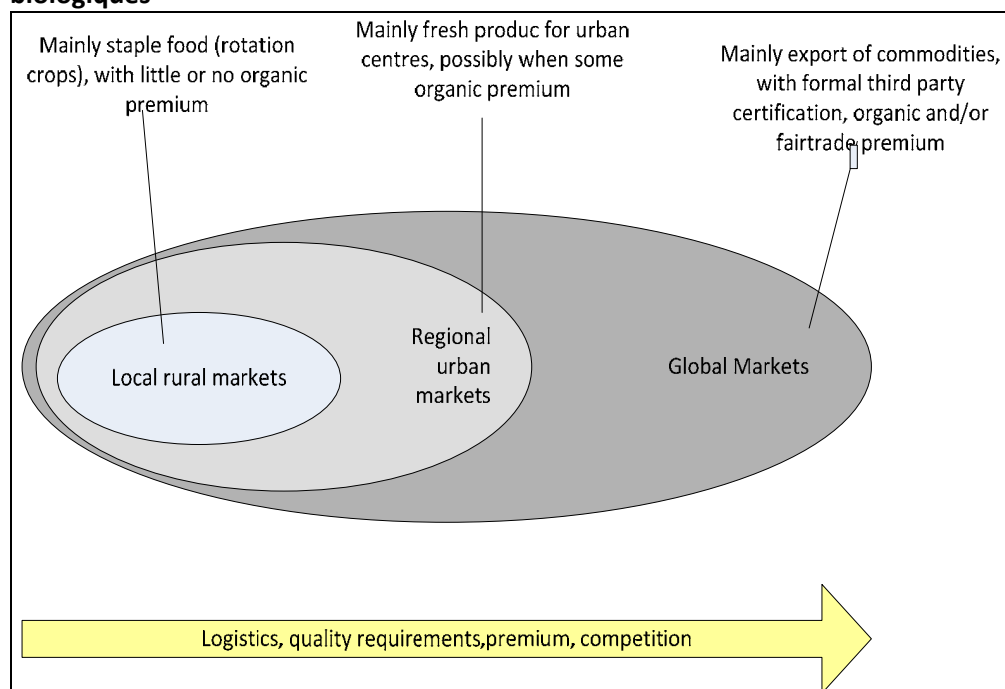
L'illustration 1 montre les différences entre les marchés ruraux locaux, les marchés urbains régionaux (dans un même pays ou des pays voisins) et les marchés mondiaux des produits biologiques. Dans les marchés ruraux de la plupart des pays en développement, les produits biologiques ne sont pas vendus à un prix supérieur. Les marchés urbains régionaux de certains pays permettent de fixer de bons prix pour les produits biologiques, en particulier pour les produits frais de qualité. Toutefois, pour de nombreux pays en développement, les marchés d'exportation restent le meilleur moyen d'obtenir un prix raisonnablement élevé. Les exigences logistiques, de gestion de la qualité et de certification officielle de ces marchés sont néanmoins les plus élevées.

Tout miser sur les exportations d'un seul produit est risqué, car les agriculteurs doivent pouvoir être compétitifs par rapport aux autres pays axés sur la même production. Dans de nombreux cas, une stratégie de diversification proposant différents produits à vendre sur différents marchés (locaux, régionaux et mondiaux) semble être une option attrayante - également pour la productivité à long terme et pour des raisons environnementales. Le marché local peut aussi être une option commerciale prometteuse: dans chaque pays, un nombre limité de consommateurs sont prêts à payer plus ou choisissent des produits biologiques. Ces marchés locaux commencent en général avec des produits tels que les fruits et légumes et, grâce à certaines activités promotionnelles pour sensibiliser les consommateurs, ils peuvent fortement se développer. Pour un aperçu des marchés en Asie, en Amérique latine et en Afrique, voir l'annexe 3.

<sup>2</sup> Données de 2008 pour les États-Unis et de 2009 pour le Canada.

<sup>3</sup> <http://www.organicmonitor.com/> (en anglais)

## Illustration 1: Caractéristiques des marchés locaux, régionaux et mondiaux des produits biologiques



Source: adapté de Van Elzakker, B., et Eyhorn, F., *The Biologique Business Guide: Developing Sustainable Value Chains with Smallholders*, IFOAM et organisations collaboratrices, Bonn, 2010.

## 4 Garantie de qualité de l'agriculture biologique

### 4.1 Normes biologiques

Au niveau international, la **Commission du Codex Alimentarius<sup>4</sup> (CAC)** de la FAO/OMS a publié des directives internationales pour la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique afin de guider les producteurs et de protéger les consommateurs contre la fraude et la tromperie. Ces directives ont été adoptées par tous les États membres de la CAC et sont régulièrement actualisées. La CAC a approuvé en juin 1999 et en juillet 2001 des directives portant respectivement sur la production végétale et sur la production animale.

Les directives de la *Commission du Codex Alimentarius* comprennent les principes de gestion acceptés pour la production de végétaux, d'animaux d'élevage, d'abeilles et leurs produits, pour la manutention, le stockage, la transformation, l'emballage et le transport de produits, ainsi qu'une liste de substances autorisées pour la production et la transformation d'aliments biologiques. Ces directives sont régulièrement révisées dans le Codex, en particulier les critères concernant les substances autorisées et la procédure d'inspection et de certification.

Les directives du Codex sur les produits biologiques jouissent officiellement du statut de recommandations, mais présentent une certaine valeur juridique en qualité de normes internationales officielles, ce qui leur confère une importance dans le cadre de l'accord OTC de l'OMC. En élaborant des normes nationales, les gouvernements des pays en développement devraient toujours encourager le respect et/ou garantir la compatibilité avec les directives Codex.

<sup>4</sup> La Commission du Codex Alimentarius est un organisme intergouvernemental qui fixe l'ensemble des normes alimentaires. Avec l'Office international des épizooties (OIE) et la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), ils forment les trois organisations d'établissement des normes de l'accord SPS de l'OMC.



- La Commission du Codex Alimentarius et le Programme FAO/OMS sur les normes alimentaires: aliments issus de l'agriculture biologique, Rome, 2007  
[www.codexalimentarius.net/download/standards/360/cxg\\_032f.pdf](http://www.codexalimentarius.net/download/standards/360/cxg_032f.pdf)

Les lignes directrices du secteur privé sont les **Normes de base internationales pour la production et la transformation des aliments biologiques, instaurées par l'IFOAM**. Les normes de base de l'IFOAM déterminent la manière dont les produits biologiques sont cultivés, produits, transformés et manipulés. Elles reflètent la situation actuelle des méthodes de production et de transformation des aliments biologiques et reprennent une liste des substances autorisées dans la production. Les normes de base de l'IFOAM, associées aux critères d'accréditation de l'IFOAM, forment les normes de l'IFOAM, qui fournissent aux organismes de certification et aux organisations d'établissement de normes dans le monde un cadre pour développer leurs propres normes de certification.

- Système de garantie de l'IFOAM [www.ifoam.org/about\\_ifoam/standards/index.html](http://www.ifoam.org/about_ifoam/standards/index.html) (en anglais)

Les pays qui ont un règlement technique sur les aliments biologiques sont déjà au nombre de 73. Seize pays sont en train de rédiger une loi sur la production d'aliments biologiques. Pour la liste des pays qui ont un règlement concernant l'agriculture biologique et certaines des normes principales, ou qui sont en train d'en rédiger un, voir l'annexe 1.

Le premier **règlement de l'UE sur l'agriculture biologique** a été adopté en 1991 et, durant les années qui ont suivi, de nombreux États membres ont connu une hausse impressionnante de la production et de la consommation de produits biologiques. Le premier règlement a été fréquemment modifié au vu de la croissance rapide du secteur. L'adoption en 1999 de règles complémentaires sur l'élevage d'animaux a posé un jalon important.

Une refonte totale du cadre réglementaire pour l'agriculture et les aliments biologiques a donné naissance au règlement (CE) n° 834/2007 du Conseil relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CEE) n° 2092/91. Le nouveau règlement du Conseil introduit un éventail de règles simplifiées et améliorées concernant la production, l'étiquetage et l'importation de produits biologiques.

**Normes privées relatives à l'agriculture biologique:** Aujourd'hui, les normes relatives à l'AB englobent des centaines de normes privées non contraignantes. Ces normes ont souvent des exigences supplémentaires et plus strictes que les réglementations publiques contraignantes (concernant, par exemple, le bien-être des animaux ou certaines recettes de compost).

## **4.2 Inspection, certification et accréditation**

La certification biologique garantit que la production est véritablement conforme aux normes de l'agriculture biologique. Elle instaure une confiance entre l'acheteur et le producteur et protège également le producteur authentique d'une concurrence déloyale. La certification confère à l'agriculture biologique une identité et une crédibilité propres et lui facilite l'accès aux marchés.

Plusieurs options se présentent aux agriculteurs qui souhaitent prouver la qualité biologique de leur production aux acheteurs.



### 1. Certification par une tierce partie (CTP)

Le modèle le plus utilisé est la certification par une tierce partie (CTP) réalisée par un **organisme indépendant**. Ce type de certification est souvent une condition préalable pour obtenir l'accès à des marchés plus vastes pour les produits biologiques. En Europe, en Amérique du Nord, au Japon, au Brésil, en Afrique du Sud, en Chine et en Inde, l'étiquetage de produits agricoles comme étant «biologiques» nécessite une inspection et une certification par un organisme de certification (OC) accrédité.

### 2. Certification collective de petits producteurs sur la base d'un système de contrôle interne (SCI) (modèle spécial de CTP)

La certification collective de petits producteurs est un modèle de CTP adapté aux conditions locales des pays en développement. Dans ce cas, plusieurs petits producteurs qui ont des pratiques agricoles similaires et commercialisent leurs produits de manière collective peuvent être **certifiés** ensemble: des «inspecteurs» internes contrôlent chaque exploitation et **un organisme de certification accrédité effectue l'audit du SCI du groupement**.

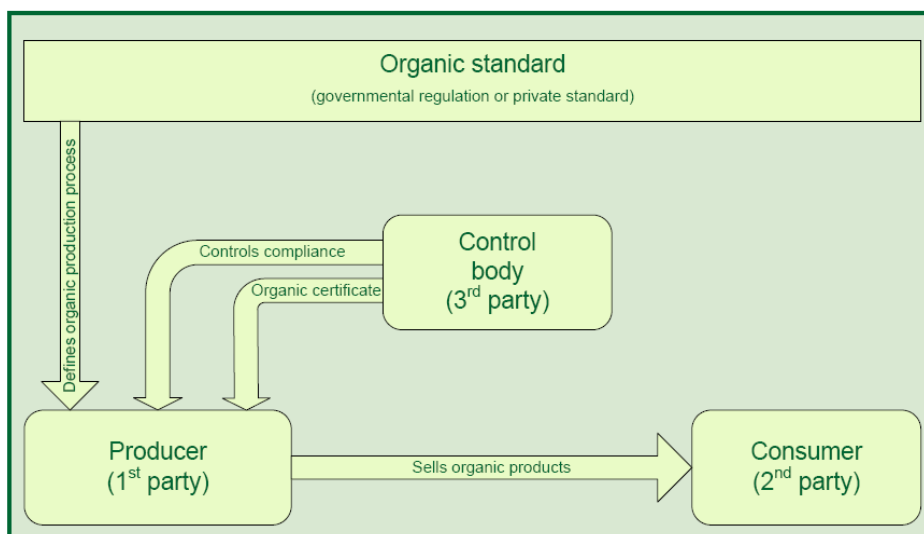
### 3. Système de garantie participatif (SGP)

Les systèmes de garantie participatifs sont des systèmes de garantie de qualité axés sur le niveau local. Ils certifient les producteurs sur la base de **la participation active des acteurs** et se fondent sur des principes de confiance, de réseaux sociaux et d'échange de connaissances.

## 4.2.1 Certification par une tierce partie

La certification par une tierce partie (CTP) diffère de la certification par une première partie (autocertification) et de la certification par une seconde partie (réalisée par un organisme étroitement lié à la chaîne d'approvisionnement). La CTP est considérée comme plus fiable et plus crédible que la certification par une première ou une seconde partie, car l'organisme de certification (OC) tiers fait lui-même l'objet d'une accréditation. L'accréditation est délivrée par le secteur public ou privé, souvent par les autorités publiques (ou avec leur autorisation). Les conditions de l'accréditation sont établies dans la norme ISO 65, adoptée par l'Union européenne sous le nom «EN 45011». Depuis 2008, un cadre commun de la politique européenne d'accréditation est précisé dans le règlement (CE) n° 765/2008, qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

### Illustration 2: Régimes de certification par une tierce partie



En général, la procédure de CTP fonctionne de la manière suivante: tout d'abord, un opérateur (par exemple un producteur, un importateur, un fournisseur) demande la certification à un OC tiers particulier, qui procède ensuite à une évaluation préalable et à un examen des documents concernant les installations et les opérations de production de l'opérateur. Dans un deuxième temps, l'OC réalise des audits (inspections) sur le terrain et l'inspecteur remplit le rapport d'inspection. Enfin, lorsque la conformité est vérifiée, l'OC délivre un certificat et permet au fournisseur d'étiqueter ses produits comme étant certifiés. En général, les fournisseurs supportent les coûts de l'audit, mais des subventions sont accordées à certains agriculteurs des pays en développement.

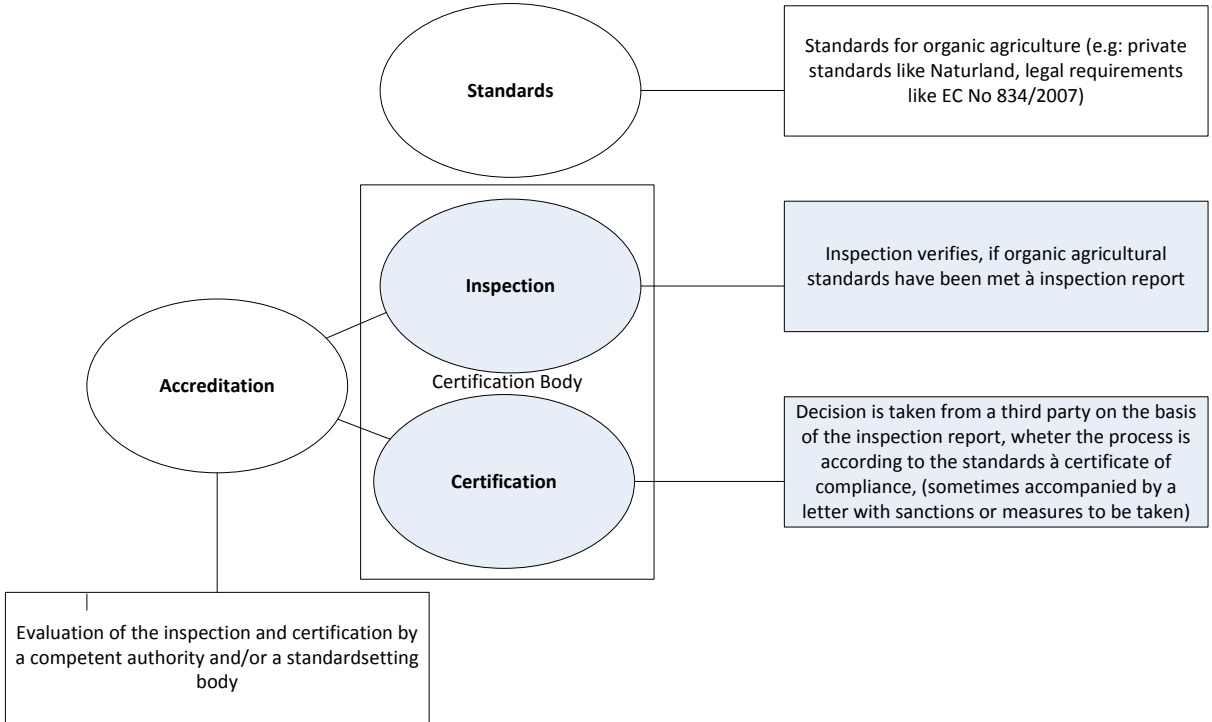
Il importe que tous les agriculteurs, transformateurs et importateurs de la chaîne d'approvisionnement de l'AB soient inspectés au moins une fois par an pour veiller à ce qu'ils respectent la réglementation. La certification doit être renouvelée chaque année et doit également couvrir toutes les étapes de la transformation et du commerce liées à la vente des produits.

Dans l'Union européenne, cette procédure est supervisée par chaque État membre, qui est chargé d'établir un système d'inspection en collaboration avec les autorités compétentes afin de garantir le respect des obligations établies dans la réglementation relative aux produits biologiques.

La plupart des réglementations nationales et supranationales requièrent que les producteurs soient certifiés par un OC agréé et indépendant.

Les OC, qui sont des organisations publiques ou privées, peuvent être accrédités par des organismes d'accréditation tiers indépendants. Au niveau international, l'AE (Accréditation européenne) ou l'IAF (International Accreditation Forum) sont les organisations reconnues dont doivent relever les autorités d'accréditation. Le Service international d'accréditation des produits biologiques (IOAS) est le principal organisme d'accréditation des OC selon les critères de l'IFOAM. Au niveau national, ce sont les gouvernements ou les organismes nationaux d'accréditation reconnus par leurs gouvernements respectifs qui accréditent les OC.

**Illustration 3: Accréditation et certification**



## Organismes d'inspection

À ce titre, chaque État membre de l'Union a désigné plusieurs autorités publiques et/ou organismes privés de contrôle pour procéder aux inspections. Tous les organismes ou autorités de contrôle agissent sous la supervision des autorités centrales compétentes des États membres ou en étroite collaboration avec elles. Chaque année, les États membres envoient un rapport sur cette supervision ou coopération à la Commission européenne.

Les organismes de contrôle privés doivent remplir certaines conditions, dont les plus importantes sont l'obligation d'être:

- accrédités conformément aux obligations générales de l'Union concernant les organismes gérant les systèmes de certification des produits;
- approuvés par les autorités compétentes de l'État membre;
- objectifs par rapport aux opérateurs qu'ils contrôlent.

### Certification

«Procédure par laquelle les organismes de certification officiels et les organismes officiellement agréés donnent, par écrit, l'assurance que des produits, processus ou services sont conformes aux normes spécifiées. La certification des aliments peut, selon le cas, s'appuyer sur toute une gamme d'activités d'inspection pouvant comporter une inspection continue sur la chaîne de production, l'audit des systèmes d'assurance de la qualité et l'examen des produits finis» (section 2, CAC/GL 26-1997). Le terme équivalent dans le cadre du règlement (CE) n° 834/2007 pour les produits biologiques est «contrôle».

### Contrôle/inspection/audit

«Examen des produits alimentaires ou des systèmes de contrôle des denrées alimentaires, des matières premières, ainsi que de la transformation et de la distribution, y compris les essais en cours de fabrication et ceux sur les produits finis, de façon à vérifier qu'ils sont conformes aux exigences spécifiées» (section 2, CAC/GL 26-1997). Pour les aliments biologiques, l'inspection comprend l'examen du système de production et de transformation.

### Accréditation

«Procédure par laquelle un organisme gouvernemental habilité reconnaît formellement la compétence d'un organisme d'inspection et/ou de certification en matière de services d'inspection et de certification» (section 2, CAC/GL 26-1997). Pour la production biologique, les autorités compétentes peuvent déléguer la fonction d'accréditation à un organisme privé.

Au sein de l'Union européenne, les organismes de contrôle des produits biologiques ont été accrédités selon la norme européenne EN 45011 ou ISO Guide 65.

### Lecture complémentaire

- [http://r0.unctad.org/trade\\_env/test1/meetings/itf8/IROCB.pdf](http://r0.unctad.org/trade_env/test1/meetings/itf8/IROCB.pdf) (en anglais)

## 4.2.2 Certification collective de petits producteurs sur la base d'un système de contrôle interne (SCI)

La majorité des agriculteurs du monde entier sont de petits producteurs. Leur conversion à l'AB et leur certification en tant que producteurs biologiques leur ouvrent un marché intéressant au niveau local et, pour ceux qui ont accès à la chaîne d'exportation, à l'Union européenne, aux États-Unis et au

Japon. Toutefois, il ne fait aucun doute que la CTP traditionnelle coûte cher, qu'elle soit annuelle ou bisannuelle. La certification collective de petits producteurs sur la base d'un SCI a dès lors été mise au point en tant qu'alternative à la CTP traditionnelle pour ne pas marginaliser les petits producteurs et ne pas les exclure injustement du secteur biologique.

L'IFOAM définit la certification collective de petits producteurs sur la base d'un SCI comme étant fondée sur un système de garantie de qualité documenté qui permet à un OC externe de déléguer l'inspection périodique de membres du groupement à une unité ou à un organisme identifié de l'opérateur certifié. Cela signifie qu'un OC tiers doit uniquement contrôler le bon fonctionnement du système et procéder à quelques inspections ponctuelles de suivi auprès de petits producteurs individuels.

L'objectif de la certification collective de petits producteurs sur la base d'un SCI est double:

- 1) faciliter la certification des petits producteurs, à savoir simplifier la certification et en réduire le coût pour les petits producteurs grâce à une documentation coordonnée; et
- 2) appliquer et maintenir un système de garantie de qualité élevée pour les normes des produits biologiques dans la production des petits producteurs.

Les règles relatives au type et à l'étendue des inspections des organisations de petits producteurs dans les pays tiers doivent être équivalentes (plutôt qu'identiques) aux dispositions du règlement de l'Union sur l'agriculture biologique. Ce règlement prévoit la réalisation d'une inspection annuelle de chaque exploitation biologique. Toutefois, la plupart des produits agricoles sont produits dans des pays du tiers monde, principalement par des petits producteurs établis dans des régions éloignées, qui n'ont pas accès à des infrastructures et à des routes adéquates. Afin de clarifier les procédures d'inspection collective dans les pays tiers, la Commission européenne a publié un guide en 2003 (Guide pour l'évaluation de l'équivalence des régimes de certification des groupements de producteurs appliqués dans les pays en développement dans le secteur de l'agriculture biologique). Ce document définit les obligations en matière d'inspection et de certification des organisations de petits producteurs. Chaque groupement qui souhaite être certifié doit mettre en place un système de contrôle interne (SCI). Ce système doit garantir que tous les agriculteurs qui seront certifiés sont inspectés en interne une fois par an par des inspecteurs internes agréés. Le SCI est évalué par l'OC dans le cadre d'une inspection externe au cours de laquelle les documents et les procédures du SCI sont contrôlés et un certain nombre d'agriculteurs sont choisis pour une nouvelle inspection.

Les opérateurs des pays tiers qui souhaitent bénéficier d'une certification collective doivent remplir les obligations suivantes:

- En principe, seules les petites exploitations peuvent être membres d'un groupement couvert par une certification collective. Les exploitations plus importantes (c'est-à-dire les exploitations qui supportent un coût de certification externe représentant moins de 2 % de leur chiffre d'affaires) peuvent également faire partie d'un groupement mais doivent être inspectées chaque année par l'organisme d'inspection externe. Les transformateurs et les exportateurs peuvent appartenir à la structure d'un groupement, mais sont soumis à une inspection annuelle par l'organisme d'inspection externe.
- Les producteurs du groupement doivent appliquer des systèmes de production similaires et les exploitations doivent être géographiquement proches.
- Un groupement peut être organisé de façon autonome, c'est-à-dire en coopérative, ou en tant que groupement structuré de producteurs affiliés à un transformateur ou à un exportateur.

- Le groupement doit être établi formellement, sur la base d'accords écrits passés avec ses membres. Il doit être doté d'une gestion centralisée, de procédures de décision et d'une capacité juridique.
- Lorsqu'ils sont destinés à l'exportation, les produits doivent être commercialisés par le groupement en tant que tel.

Un système de contrôle interne (SCI) accepté dans le cadre de la certification collective est un système de qualité interne documenté, incluant un accord contractuel avec chaque membre du groupement. Les inspecteurs internes sont désignés par le groupement et se chargent des contrôles internes. Ils doivent recevoir une formation adéquate. Le système de qualité interne établit des règles afin d'éviter ou de limiter d'éventuels conflits d'intérêts entre les inspecteurs internes. Les inspecteurs internes effectuent au moins une inspection annuelle comprenant des visites sur les terres et dans les installations de chaque opérateur.

Le système de contrôle interne est accompagné d'une documentation adéquate comprenant au moins une description des exploitations et des installations, les plans de production, les listes des produits récoltés, l'accord contractuel passé avec chaque membre et les rapports d'inspection interne.

Le système de contrôle interne doit prévoir l'application de sanctions aux membres ne respectant pas les critères de production. Il doit signaler à l'organisme d'inspection externe les irrégularités et les cas de non-conformité ainsi que les mesures correctrices imposées et les délais fixés pour leur application.

Lectures complémentaires:

- CERES, Certification of Environmental Standards GMBH  
<http://www.ceres-cert.com/portal/index.php?id=2&L=1> (en anglais)
- Padel, S., *The European Regulatory Framework and its Implementation in Influencing Organic Inspection and Certification Systems in the EU*, 2010. Publication publiée dans le cadre de l'accord n° 207727 du projet Certcost, avec le soutien financier de la Communauté européenne au titre du 7<sup>e</sup> programme-cadre.  
[http://certcost.org/Lib/CERTCOST/Deliverable/D14\\_D11.pdf](http://certcost.org/Lib/CERTCOST/Deliverable/D14_D11.pdf) (en anglais)

### 4.2.3 Systèmes de garantie participatifs

En raison du développement important et de la professionnalisation du secteur biologique, ainsi que de l'augmentation du commerce international, la CTP est devenue la norme dans les marchés biologiques les plus développés. Toutefois, les détracteurs de ce système de certification des produits biologiques avancent que la hausse des coûts et la rigidité de cette procédure de certification créent de sérieux obstacles à l'obtention de la certification biologique pour les petits producteurs et les exploitations familiales. Ces coûts réduisent le potentiel de croissance des pays en développement, tant pour la production que pour la consommation de produits biologiques, de même que leur accès aux marchés internationaux. Les systèmes de garantie participatifs (SGP) constituent une alternative à la CTP qui est particulièrement adaptée aux marchés locaux et aux chaînes d'approvisionnement courtes. Ils se sont développés parallèlement aux besoins des principaux utilisateurs de la certification: les producteurs et les consommateurs.

«Les systèmes de garantie participatifs sont des systèmes de garantie de qualité axés sur le niveau local. Ils certifient les producteurs sur la base de la participation active des acteurs et se fondent sur des principes de confiance, de réseaux sociaux et d'échange de connaissances»<sup>5</sup> (définition de l'IFOAM, 2008).

### Que sont les systèmes de garantie participatifs?

Les systèmes de garantie participatifs partagent un objectif commun avec les systèmes de CTP, à savoir fournir une garantie crédible aux consommateurs qui recherchent des produits biologiques. La différence réside dans l'approche adoptée. Comme son nom le suggère, la participation directe des producteurs, voire des consommateurs, au processus de garantie non seulement est encouragée, mais peut s'avérer nécessaire. À la grande différence des programmes de certification qui partent du principe que les producteurs doivent prouver leur conformité pour être certifiés, les programmes de SGP utilisent une approche basée sur l'intégrité, qui commence par instaurer la confiance. Ils se basent sur cette confiance avec une transparence et une ouverture sans précédent, le tout dans un cadre qui réduit au minimum les hiérarchies et les niveaux administratifs.

L'idée du SGP est qu'au lieu d'avoir un OC externe et, partant, un coût supplémentaire et élevé, un réseau de groupements de producteurs s'organise pour définir les normes et les pratiques biologiques, s'inspectent les uns les autres et vérifient le respect des principes de l'AB. Ce système requiert une étroite collaboration et beaucoup de temps. Il importe toutefois que les petits producteurs puissent obtenir une certification car les coûts financiers sont moins élevés. En fait, la certification devient souvent un avantage, étant donné que les producteurs bénéficient d'une formation et d'un renforcement des capacités dans le cadre du processus d'inspection.

### Principales caractéristiques des SGP

- **Normes conçues et adoptées par les acteurs** selon une procédure démocratique et participative, mais toujours conformément au sens classique de ce qui constitue un produit biologique.
- **Organisation populaire.** La certification participative devrait être considérée comme le résultat d'une dynamique sociale fondée sur une organisation active de tous les acteurs. La nature participative et la structure horizontale des programmes de SGP permettent des mécanismes de certification plus appropriés, ce qui les rend très adaptés aux petits producteurs. Les organisations sont régies par des principes et des valeurs qui améliorent les moyens de subsistance et le bien-être des familles de producteurs et encouragent l'AB.
- **Procédures et systèmes de gestion documentés** pour prouver l'intégrité et l'engagement des producteurs envers l'AB. Ils englobent les engagements des agriculteurs et les mécanismes visant à contrôler si le producteur respecte les normes établies, tout en stimulant la participation, l'organisation et les possibilités d'apprentissage pour tous les acteurs.
- **Cachets ou labels** apportant des preuves que l'exploitation a suivi des pratiques biologiques.
- **Conséquences claires et prédéfinies** pour les producteurs qui ne respectent pas les normes, actions enregistrées dans une base de données ou rendues publiques d'une certaine manière.

Le terme «système de garantie participatif» est relativement nouveau - il a été créé à l'issue de l'atelier sur la certification alternative coorganisées par l'IFOAM et le MAELA (Mouvement de l'agriculture biologique d'Amérique latine) à Torres, au Brésil, en 2004. Plus de 40 participants représentant des programmes de 20 pays y ont assisté, et bon nombre de ces programmes nationaux

---

<sup>5</sup> IFOAM, *PGS Guidelines - How participatory Guarantee System Can Develop and Function*, 2008.

étaient déjà bien établis à l'époque. Par exemple, certains programmes comme le SGP en France existent depuis les années 80. Au cours des dernières années, le SGP a acquis une reconnaissance et est aujourd'hui considéré comme l'un des instruments les plus prometteurs pour développer les marchés locaux des produits biologiques. Il existe plus de 20 initiatives fonctionnelles de SGP, réparties sur les cinq continents. Certaines sont très locales (c'est-à-dire des groupements de quelques dizaines de producteurs, fonctionnant au niveau du village ou du district), tandis que d'autres ont pris de l'ampleur et sont devenues des SGP nationaux, rassemblant des centaines, voire des milliers de producteurs. L'on estime qu'environ 10 000 petits opérateurs participent à un SGP dans le monde. Il s'agit essentiellement de petits producteurs et d'un très petit nombre de petits transformateurs.

## 5 Possibilités et défis pour les pays en développement

### 5.1 Sécurité alimentaire et durabilité des ressources alimentaires

L'agriculture biologique est un système de production qui maintient et améliore la santé des sols, des écosystèmes et des personnes. Elle s'appuie sur des processus écologiques, la biodiversité et des cycles adaptés aux conditions locales, plutôt que sur l'utilisation d'intrants ayant des effets indésirables. Elle pourrait produire suffisamment d'aliments à l'échelle mondiale pour alimenter toute la population humaine sans devoir augmenter la surface de terres agricoles.

- Les systèmes biologiques sont **diversifiés** et évalués sur la base de la productivité agricole totale. Ils produisent plus d'une récolte. Par ailleurs, les systèmes biologiques offrent des services environnementaux, par exemple la fixation de l'azote sur les plantes, l'augmentation de la pollinisation, la lutte contre les organismes nuisibles, la production d'une eau plus propre et l'augmentation de la biodiversité.
- L'AB utilise de l'**engrais vert** (légumineuses), du compost, du paillis et des algues marines pour la fertilisation. On estime que la fixation d'azote par les cultures de couverture de légumineuses suffit pour remplacer le volume total d'engrais de synthèse actuellement utilisé. L'engrais vert peut facilement être utilisé par des petits producteurs pauvres.
- De nombreuses études ont prouvé l'**incidence positive** de l'AB sur la **fertilité des sols**, révélant que celle-ci entraîne une augmentation des matières organiques des sols et des éléments nutritifs disponibles. Une augmentation de la fertilité des sols contribue à long terme à des rendements plus élevés et plus stables.
- Les systèmes d'AB ont une **grande résistance**, qui est utile à mesure que les conditions climatiques deviennent plus extrêmes. Cela améliore aussi la stabilité de l'accès aux aliments.
- Les systèmes biologiques reposent sur les **écosystèmes locaux**; ils augmentent la disponibilité des aliments et l'accès aux aliments justement là où la pauvreté et la faim se font le plus sentir.
- L'AB reconnaît la valeur des connaissances traditionnelles et indigènes.

Voir l'annexe 4 pour plus d'informations sur la viabilité et le changement climatique et l'AB.

### 5.2 Agriculture biologique - certains inconvénients souvent perçus

Un nombre croissant de recherches indiquent que dans les pays en développement également, les consommateurs citadins informés s'intéressent à l'AB, souvent pour des raisons de santé et de sécurité alimentaire. L'incidence de l'AB sur la santé des producteurs est en outre reconnue. Par exemple, dans une étude sur le Brésil concernant les principaux avantages de la conversion à l'AB, la



réponse la plus fréquente des producteurs était que l'AB contribue à une meilleure santé, bien plus souvent qu'à un meilleur accès au marché<sup>6</sup>.

Les producteurs et les décideurs politiques des pays en développement ont encore des réticences à l'égard de l'AB.

Certains inconvénients perçus sont:

- La perspective à long terme. Les engrais chimiques pourraient avoir un rendement rapide à court terme, tandis qu'au cours des premières années, l'AB n'aura pas un rendement aussi élevé. L'AB a besoin d'une perspective à long terme. De nombreux gouvernements mettent en place des systèmes pour aider les producteurs au cours de la «phase de conversion».
- L'idée que les rendements de l'AB sont bien inférieurs et que la conversion généralisée à cette pratique nécessiterait d'étendre l'agriculture à des zones naturelles et marginales pour cultiver la même quantité d'aliments, détruisant ainsi des écosystèmes plus fragiles et réduisant la biodiversité. Au contraire, le rendement de l'AB n'est que légèrement inférieur au rendement de l'agriculture traditionnelle dans les pays développés et est en général bien plus élevé dans les pays tropicaux où se trouvent les régions ayant la plus grande biodiversité, de sorte que la conversion mondiale à l'AB serait globalement bénéfique aux régions sauvages. Concernant la biodiversité, l'agriculture traditionnelle endommage les zones sauvages situées aux alentours immédiats ou plus éloignées, mais écologiquement liées, et réduit l'agrobiodiversité (voir la note technique E6 de la DG Développement et coopération sur l'agrobiodiversité).
- Du point de vue des consommateurs, ces derniers avancent souvent que les aliments biologiques coûtent trop chers et qu'ils ne peuvent se permettre de les acheter. Par conséquent, la promotion de ces produits réduirait la consommation de fruits et légumes, qui sont sains, mais qui coûtent cher lorsqu'ils sont biologiques. En réalité, la principale raison des prix plus élevés des produits biologiques est que les facteurs externes négatifs ne sont jamais pris en considération. L'agriculture traditionnelle s'accompagne de nombreux coûts cachés, comme les coûts sociaux et environnementaux externes que créent ces systèmes de production. Ces coûts externes ne sont repris ni dans le coût de production ni dans le prix final parce qu'ils restent des facteurs externes du système de production de l'exploitation. Un exemple de ce type de facteur externe est la nécessité, et le coût, des mesures de traitement de l'eau et de protection de l'environnement liées à l'utilisation de pesticides dans l'agriculture traditionnelle, sans parler de la réduction des risques pour la santé des producteurs, liés à la mauvaise manipulation des pesticides, et pour la santé des consommateurs, qu'engendre une alimentation et un approvisionnement en eau plus sains (et le fait d'éviter des frais médicaux futurs). Concernant le coût supplémentaire lié à la procédure de certification, pour les consommateurs des pays du Nord, la différence de prix diminue car les économies d'échelle dans la transformation et la commercialisation des produits biologiques augmentent à mesure que le secteur se développe. Il est toutefois probable qu'une différence de prix subsistera en raison des frais de certification supplémentaires, d'un pouvoir d'achat plus élevé du côté de la demande et de normes de production plus exigeantes.

---

<sup>6</sup> Myles Oelofse [a](#),<sup>2</sup> Henning Høgh-Jensen [b](#), Lucimar S. Abreu [c](#), Gustavo F. Almeida [d](#), Qiao Yu Hui [e](#), Tursinbek Sultan [f](#), Andreas de Neergaard, «Certified organic agriculture in China and Brazil: Market accessibility and outcomes following adoption», *Ecological Economics* 68, 2009, 3018-3025.

### 5.3 L'agriculture biologique du point de vue des bailleurs de fonds

Le soutien aux initiatives biologiques couvre à la fois l'agriculture, l'environnement, le changement climatique et la biodiversité, le développement économique et le commerce.

L'AB semble convenir particulièrement aux petits producteurs. Certains aspects devraient présenter un intérêt particulier pour les bailleurs de fonds et les agences de développement:

- L'AB contribue à la **réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire** en augmentant le rendement au fil du temps dans les régions à faibles intrants, en augmentant les revenus nets et/ou en réduisant les coûts des intrants achetés à l'extérieur, en produisant des aliments sûrs et variés.
- Non seulement **les marchés biologiques** offrent un meilleur prix, mais ils sont généralement **plus sûrs pour les petits producteurs** que les marchés en vrac anonymes où ils doivent concurrencer les producteurs mécanisés à grande échelle. Par ailleurs, si la production cible le marché international spécialisé pour les **produits biologiques certifiés**, il y a des **primes** à gagner.
- L'AB **conserve la biodiversité et les ressources naturelles** au sein de l'exploitation et dans les zones environnantes.
- Étant donné que l'AB requiert en général davantage de main d'œuvre et nécessite du personnel pour l'extension, les contrôles internes et la valeur ajoutée, les initiatives biologiques permettent de **créer des emplois** dans les zones rurales. Par ailleurs, il s'est avéré que l'AB renforce les communautés et **incite les jeunes à poursuivre leurs activités agricoles**, ce qui **réduit l'exode rural**.
- Le fait que dans l'AB, les intrants ne nécessitent pas beaucoup d'investissements, permet aux femmes de produire plus facilement des cultures commerciales et d'avoir ainsi des revenus supplémentaires. Lorsque les initiatives biologiques tiennent compte dès le départ de la dimension homme-femme, les **femmes peuvent réellement en tirer un avantage**.
- L'AB produit des **aliments plus sûrs** et un **régime alimentaire plus nutritif et plus varié**.
- La certification biologique et de commerce équitable requiert que les producteurs soient **organisés en groupements**. Cela contribue à renforcer leur position au sein de la **chaîne de valeur (pouvoir de négociation!)** et permet d'aborder plus facilement les questions sociales et environnementales. Les organisations de producteurs peuvent faciliter l'accès au savoir-faire, au crédit et à l'influence politique.
- Par ailleurs, l'AB dans les pays en développement utilise et maintient le riche héritage **de connaissances traditionnelles et de variétés agricoles traditionnelles** des producteurs.

Grâce à l'obligation de traçabilité dans les chaînes d'approvisionnement de produits biologiques, il est plus facile d'évaluer l'incidence de l'intervention. Les documents du SCI permettent de déterminer le nombre d'exploitations et leur production, ainsi que de calculer les recettes générées.

Chacun de ces problèmes pourrait également être abordé par d'autres moyens que l'AB. Toutefois, le point fort de l'AB est qu'elle associe et intègre des solutions à tant de problèmes agricoles urgents! La réussite d'une initiative biologique dépend néanmoins, dans une très grande mesure, de l'environnement commercial et du cadre général dans lesquels elle est menée. Certaines questions, qui pourraient contribuer à déterminer le potentiel et les obstacles d'un projet biologique (y compris une chaîne de valeur), sont les suivantes:

- Les **politiques gouvernementales** (aux niveaux national et régional) favorisent-elles ou entravent-elles la production biologique? (Par exemple, le gouvernement soutient-il des régimes d'utilisation de pesticides, la fumigation obligatoire de produits agricoles pour l'exportation ou encourage-t-il l'utilisation d'engrais et d'OGM par des subventions?)
- Existe-t-il des **régimes nationaux ou internationaux soutenant le développement de l'agro-alimentaire**? (Par exemple, existe-t-il des accords de partage des coûts pour la mise en place d'installations de stockage ou de transformation, ou des programmes de promotion des exportations?)
- Quelle est la situation **de l'infrastructure de transport, des services financiers et du système judiciaire**? (Par exemple, existe-t-il des dispositions légales qui permettront aux entreprises privées d'exécuter des contrats et de lancer des poursuites judiciaires contre des pratiques frauduleuses? Les entreprises agricoles ont-elles accès au crédit?)
- Les **services d'extension et de recherche agricoles** répondent-ils aux besoins des producteurs biologiques? Existe-t-il un mouvement d'AB, dans le pays ou la région, qui informe de manière transparente et proactive les producteurs de l'AB?

#### Lectures complémentaires:

- IFOAM, *Criticisms and Frequent Misconceptions about Agriculture biologique: The Counter-Arguments*, 2008, téléchargeable gratuitement (en anglais) à l'adresse suivante: [www.ifoam.org](http://www.ifoam.org).
- IFOAM, *Agriculture biologique and the Millennium Development Goals*, IFOAM, Bonn, 2007. [http://shop.ifoam.org/bookstore/product\\_info.php?products\\_id=514](http://shop.ifoam.org/bookstore/product_info.php?products_id=514) (en anglais)
- Kilcher, L., *How Agriculture biologique Contributes to Sustainable Development*, 2007. <http://orgprints.org/10680/> (en anglais)

## Annexe 1

### Législation publique en matière d'agriculture biologique

Tableau : Pays qui ont des règlements concernant l'AB ou qui sont en train d'en élaborer un

Région	Pays	Règlementation
<b>Afrique</b>	Afrique du Sud	En cours d'élaboration
	Égypte	En cours d'élaboration
	Maroc	En cours d'élaboration
	CAO (Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda, Tanzanie)	Intégralement mise en œuvre
	Tunisie	Intégralement mise en œuvre
	Zambie	En cours d'élaboration
	Zimbabwe	En cours d'élaboration
<b>Amériques et Caraïbes</b>	Argentine	Intégralement mise en œuvre
	Bolivie	Intégralement mise en œuvre
	Brésil	Intégralement mise en œuvre
	Canada	Intégralement mise en œuvre
	Chili	Intégralement mise en œuvre
	Colombie	Intégralement mise en œuvre
	Costa Rica	Intégralement mise en œuvre
	Cuba	En cours d'élaboration
	El Salvador	Pas intégralement mise en œuvre
	Équateur	Intégralement mise en œuvre
	États-Unis	Intégralement mise en œuvre
	Guatemala	Pas intégralement mise en œuvre
	Honduras	Intégralement mise en œuvre
	Mexique	Pas intégralement mis en œuvre
	Nicaragua	En cours d'élaboration
	Paraguay	Pas intégralement mise en œuvre
	Pérou	Intégralement mise en œuvre
	République dominicaine	Intégralement mise en œuvre
	Sainte-Lucie	En cours d'élaboration
Uruguay	Pas intégralement mise en œuvre	
Venezuela	Pas intégralement mise en œuvre	
<b>Asie et Pacifique</b>	Arabie saoudite	Pas intégralement mise en œuvre
	Arménie	En cours d'élaboration
	Australie	Intégralement mise en œuvre
	Azerbaïdjan	Pas intégralement mise en œuvre
	Bhoutan	Pas intégralement mise en œuvre
	Chine	Intégralement mise en œuvre
	Corée du Sud	Intégralement mise en œuvre
	Émirats arabes unis	Pas intégralement mise en œuvre
	Géorgie	Intégralement mise en œuvre
	Hong Kong	En cours d'élaboration
	Inde	Intégralement mise en œuvre
	Indonésie	Intégralement mise en œuvre
	Israël	Intégralement mise en œuvre
	Japon	Intégralement mise en œuvre
	Liban	En cours d'élaboration

	Nouvelle Zélande	Intégralement mise en œuvre
	Philippines	Intégralement mise en œuvre
	Sri Lanka	En cours d'élaboration
	Syrie	En cours d'élaboration
	Taïwan	Intégralement mise en œuvre
	Thaïlande	Intégralement mise en œuvre
<b>Union européenne</b>	Tous les 27 États membres	Intégralement mise en œuvre
<b>Pays européens hors UE</b>	Albanie	Intégralement mise en œuvre
	Croatie	Intégralement mise en œuvre
	Islande	Intégralement mise en œuvre
	Kosovo	Intégralement mise en œuvre
	Macédoine	Intégralement mise en œuvre
	Moldova	Intégralement mise en œuvre
	Monténégro	Intégralement mise en œuvre
	Norvège	Intégralement mise en œuvre
	Serbie	Intégralement mise en œuvre
	Suisse	Intégralement mise en œuvre
	Turquie	Intégralement mise en œuvre

Source: Willer, *The World of Agriculture biologique*, 2010.

## Annexe 2

### Procédures d'importation et logo biologique de l'Union européenne

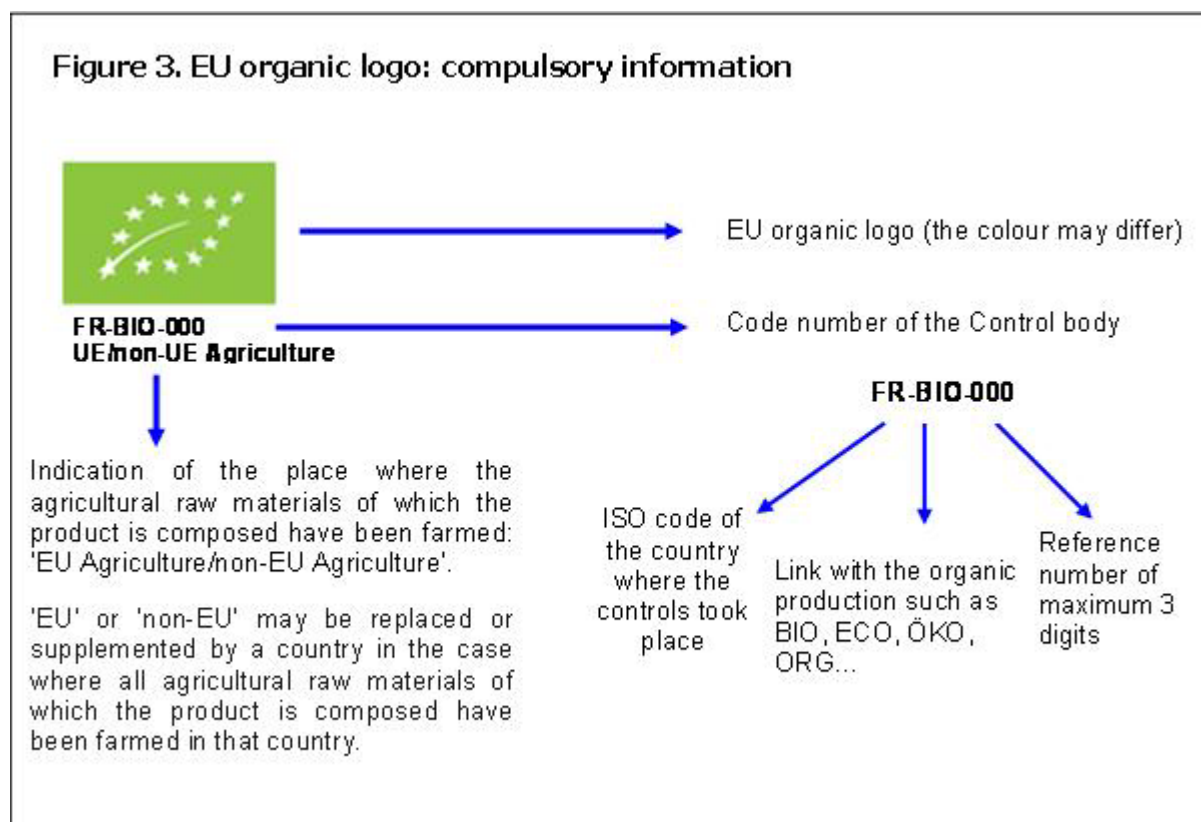
#### Illustration 4: Le logo biologique de l'Union européenne



En ce qui concerne les aliments, l'un des grands changements est l'utilisation obligatoire du logo biologique de l'Union européenne sur tous les aliments biologiques préemballés produits dans l'Union (qui sera pleinement applicable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2012, après une période de transition de deux ans). L'utilisation du logo de l'UE restera facultative pour les produits alimentaires importés et non préemballés après cette date.

Bien qu'obligatoire, le logo biologique de l'UE n'exclut pas que d'autres normes et, partant, d'autres logos biologiques puissent figurer sur les étiquettes des produits. Il s'agit entre autres des logos nationaux tels qu'AB en France, Bio-Siegel en Allemagne et Soil Association Certification au Royaume-Uni.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, lorsque le logo de l'Union est utilisé, le numéro de code de l'organisme de contrôle et l'indication du lieu où les matières premières agricoles ont été cultivées doivent figurer sur l'étiquette. Cette dernière doit également mentionner si les matières premières proviennent de l'«Agriculture UE», de l'«Agriculture non-UE» ou de l'«Agriculture UE/non-UE». Si toutes les matières premières ont été cultivées dans un seul pays, le nom de ce pays, au sein ou en dehors de l'UE, peut y figurer en lieu et place de cette mention.



## Procédures d'importation révisées

Fin décembre 2008, l'Union européenne a publié un nouveau règlement concernant l'importation de produits biologiques. Les procédures d'importation révisées remplaceront peu à peu le système actuel (temporaire) d'autorisations des importations accordées par les États membres par un système de reconnaissance des organismes de contrôle opérant dans des pays en dehors de l'Union européenne. La liste des pays tiers reconnus comme équivalents par la Commission européenne a été maintenue et s'allonge progressivement.

À l'avenir, les produits en provenance de pays tiers qui ne figurent pas sur la liste de l'Union des produits présentant des garanties équivalentes ne pourront être importés dans l'UE que s'ils sont contrôlés et certifiés par un organisme de contrôle reconnu par la Commission européenne. En conséquence, les organismes de contrôle qui ont l'intention de réaliser ces contrôles doivent introduire une demande d'inscription auprès de la Commission européenne et être reconnus à cette fin par la Commission en collaboration avec les États membres. La première échéance concernant le dépôt par les organismes de contrôle d'une demande de reconnaissance de leurs activités dans des pays tiers, c'est-à-dire les pays en dehors de l'Union européenne, a expiré le 31 octobre 2009. L'échéance du 31 octobre se reproduit chaque année. Jusqu'en 2011, la Commission européenne a reçu 90 demandes d'organismes de contrôle du monde entier. La première liste d'organismes de contrôle reconnus dans le cadre du nouveau régime d'importation a été publiée à la fin 2011 et commencera à être appliquée à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2012. Les autorisations d'importation disparaîtront progressivement.

À l'avenir, outre la liste existante de pays tiers reconnus comme équivalents, la Commission européenne publiera les listes des autorités et des organismes de contrôle reconnus. Lorsque le nouveau système d'importation sera totalement mis en œuvre, il existera trois listes différentes:

- 1) La liste des organismes de contrôle qui appliquent un système de contrôle et certifient des normes de production équivalentes à celles visées par le règlement de l'Union sur la production biologique.
- 2) La liste des organismes de contrôle qui ont été accrédités selon la norme EN45011/ISO 65 et qui appliquent un système de contrôle et certifient des normes de production conformes aux termes du règlement de l'Union sur la production biologique. La disposition relative au respect du règlement de l'UE sur la production biologique est nouvelle et son application a été reportée à l'année 2014.
- 3) La liste existante de pays dont le système de production et de contrôle est équivalent aux dispositions de l'UE relatives à la production et au contrôle.

La conformité requiert l'application intégrale du règlement de l'Union, par exemple sous la forme d'une base de données des semences, et n'accepte pas les groupements de producteurs dotés de SCI, tandis que l'équivalence permet une approche adaptée aux conditions locales.

Le nouveau règlement sur les importations permet un système de contrôle plus cohérent, harmonisé et efficace des produits importés et augmente les possibilités de supervision des organismes de contrôle opérant dans des pays tiers. Il renforce également la transparence en prévoyant la publication de listes d'organismes de contrôle reconnus. Dans l'ancien système, les organismes de contrôle opérant dans des pays tiers pouvaient difficilement prouver l'acceptation de leur certification dans l'Union européenne. Ils dépendaient de la volonté des importateurs européens d'accorder une autorisation d'importation à un organisme de contrôle nouveau ou inconnu - ce qui constituait un obstacle important. Le nouveau système permet aux organismes de contrôle opérant hors de l'Union de demander de leur propre initiative à être reconnus, et donc de prouver qu'ils sont reconnus avant d'entamer la relation commerciale. Cette mesure réduit également le risque pour les importateurs qui importent des produits certifiés par des organismes de contrôle non européens et/ou moins connus.



Pour de plus amples informations:

Règlement concernant le régime d'importation de produits biologiques: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:334:0025:0052:FR:PDF>.

#### Lectures complémentaires:

- Le site web de la Commission européenne sur l'agriculture biologique [http://ec.europa.eu/agriculture/organic/home\\_fr](http://ec.europa.eu/agriculture/organic/home_fr)
- Législation de l'Union européenne <http://eur-lex.europa.eu/>

#### **Normes agricoles japonaises (JAS) ou label biologique**

Les normes JAS pour les végétaux biologiques et les aliments biologiques transformés d'origine végétale ont été créées en 2000 sur la base des directives du Codex pour la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique.

#### **Illustration 5: Le logo JAS**



Les normes JAS pour l'agriculture biologique ont été davantage étoffées par l'ajout de normes JAS pour les produits biologiques d'animaux d'élevage, les aliments biologiques transformés d'origine animale et les aliments biologiques pour animaux, qui sont entrées en vigueur en novembre 2005. Les opérateurs certifiés par des OC japonais ou étrangers enregistrés peuvent apposer le logo biologique JAS sur les produits qu'ils ont produits ou fabriqués conformément aux normes JAS biologiques connexes.

#### Lecture complémentaire:

- Le site web sur les normes agricoles japonaises pour l'agriculture biologique <http://www.maff.go.jp/e/jas/specific/organic.html> (en anglais)

#### **USDA Organic**

#### **Illustration 6: Le logo du NOP (National Biologique Programme)**



Le département américain de l'agriculture a mis en place une série de normes nationales auxquelles les aliments portant le label «biologique» doivent satisfaire, qu'ils soient cultivés aux États-Unis ou importés de pays tiers.

La viande, la volaille, les œufs et les produits laitiers biologiques proviennent d'animaux qui ne reçoivent ni antibiotiques, ni hormones de croissance.

Les aliments biologiques sont produits sans utiliser de pesticides traditionnels, d'engrais à base d'ingrédients de synthèse ou de boue d'épuration, de produits du génie biologique ou de rayonnement ionisant.

**Lecture complémentaire:**

- Le site web du département de l'agriculture américain (USDA)  
<http://www.ams.usda.gov/AMSV1.0/NOP> (en anglais)

## Annexe 3

### Normes industrielles et de durabilité qui peuvent être associées aux normes relatives à l'agriculture biologique

Normes/labels	Commentaires	Informations complémentaires
Fair Trade	Aliments, vins, fleurs, balles et ballons de sport.	<a href="http://www.fairtrade.net">www.fairtrade.net</a>
Fair Wild	Norme pour les ingrédients naturels prélevés dans la nature.	<a href="http://www.fairwild.org">www.fairwild.org</a>
FairForLife	Combinaison de normes sociales et de commerce équitable pour les opérations agricoles, commerciales et de fabrication.	<a href="http://www.fairforlife.net">www.fairforlife.net</a>
Rainforest Alliance	Conservation de la biodiversité, norme pour la forêt agricole et le tourisme.	<a href="http://www.rainforest-alliance.org/fr">http://www.rainforest-alliance.org/fr</a>
Utz Certified	Programme de certification pour le café, le cacao et le thé.	<a href="http://www.utzcertified.org/fr">http://www.utzcertified.org/fr</a>
CmiA - Cotton made in Africa	Augmentation de la compétitivité du coton africain.	<a href="http://www.cotton-made-in-africa.com/fr/">http://www.cotton-made-in-africa.com/fr/</a>
BCI	Approche visant à réduire au minimum les incidences négatives sur la production de coton, pas de certification officielle mais une auto-évaluation et des exercices d'apprentissage.	<a href="http://www.bettercotton.org/index/179/fran%C3%A7ais.html">http://www.bettercotton.org/index/179/fran%C3%A7ais.html</a>
4C	Les producteurs, les commerçants, l'industrie et la société civile travaillent ensemble pour une plus grande durabilité du secteur du café.	<a href="http://www.4c-coffeeassociation.org">www.4c-coffeeassociation.org</a>
GLOBALGAP	Référence clé des bonnes pratiques agricoles (BPA), il s'agit d'une norme unique intégrée pour les supermarchés, proposant des applications modulaires destinées à différents groupes de produits, principalement connue dans le secteur des fruits et des légumes.	<a href="http://www.globalgap.org">www.globalgap.org</a>
SA 8000	Norme visant à améliorer les conditions de travail, basée sur les conventions internationales des droits de l'homme. Il s'agissait de la première norme vérifiable.	<a href="http://www.sa-intl.org">www.sa-intl.org</a>
Child labour	Certification démontrant que les produits agricoles ne sont pas produits en recourant au travail forcé ou au travail des enfants.	<a href="http://www.laborrights.org/stop-child-labor/child-labor-free-certification-initiative">www.laborrights.org/stop-child-labor/child-labor-free-certification-initiative</a>
International Food Standard	Norme de sécurité alimentaire utilisée par de nombreux supermarchés en Allemagne et en France.	<a href="http://www.ifs-certification.com/index.php/fr/">http://www.ifs-certification.com/index.php/fr/</a>
BRC Food Standard	Norme de sécurité alimentaire du British Retail Consortium.	<a href="http://www.brcglobalstandards.com/standards/food">www.brcglobalstandards.com/standards/food</a>
ISO 9000	Norme de management de la qualité.	<a href="http://www.iso.org/iso/fr/home/standards/management-standards/iso_9000.htm?=">http://www.iso.org/iso/fr/home/standards/management-standards/iso_9000.htm?="</a>
HACCP	Analyse des risques et maîtrise des points critiques, une approche préventive systématique utilisée dans l'industrie alimentaire.	

**Source:** Van Elzakker, B., et Eyhorn, F., *The Biologique Business Guide: Developing Sustainable Value Chains with Smallholders*, IFOAM et organisations collaboratrices, Bonn, 2010.

## Annexe 4

### Aperçu des marchés dans les pays en développement

La plupart des produits biologiques des pays d'**Amérique latine** (90 %) sont vendus dans l'Union européenne, en Amérique du Nord ou au Japon.

Les produits populaires sont en particulier ceux qui ne peuvent être cultivés dans ces régions, ainsi que les produits hors saison. Le développement de marchés locaux solides reste dès lors un défi de taille, car il est indispensable à la viabilité de la production. Les grandes cultures biologiques destinées aux marchés nationaux et pour lesquels il existe une demande locale croissante sont les fruits tropicaux, les grains et les céréales, le café, le cacao, le sucre et la viande. La plupart des ventes d'aliments biologiques ont lieu dans les grandes villes, comme Buenos Aires et Sao Paulo. Dix-huit pays sont dotés d'une législation sur l'agriculture biologique, et trois autres sont en train d'élaborer une réglementation en la matière. Le Costa Rica et l'Argentine figurent tous deux dans la liste des pays tiers équivalents<sup>7</sup> au titre du règlement européen sur l'agriculture biologique et plusieurs autres pays d'Amérique latine sont en train d'être reconnus.

En **Asie**, si la plupart de la production est destinée à l'exportation, on assiste néanmoins à une croissance des marchés nationaux. Les organismes gouvernementaux d'établissement des normes ont fixé des normes biologiques non contraignantes aux Émirats arabes unis, au Laos, en Malaisie, au Népal, en Thaïlande et au Vietnam. Des normes commencent à être définies au Bhoutan et au Sri Lanka. La certification obligatoire pour l'étiquetage des produits biologiques sur le marché national est nécessaire en Chine, en Corée du Sud, au Japon, aux Philippines et à Taïwan.

L'**Afrique** est le continent qui affiche la plus faible part de production biologique certifiée. La majorité des produits biologiques certifiés en Afrique sont destinés aux marchés d'exportation. L'Union européenne, en tant que principal destinataire de ces exportations, est le plus gros marché pour les produits agricoles africains. La Tunisie, qui est inscrite sur la liste des pays tiers équivalents de l'UE depuis 2009, dispose d'une réglementation sur l'AB. La Communauté de l'Afrique de l'Est (Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda et Tanzanie) a adopté une norme biologique juridiquement contraignante, applicable dans toute la région. La première conférence africaine sur l'agriculture biologique, qui s'est tenue à Kampala, Ouganda, en mai 2009, a eu plusieurs conséquences importantes: le Réseau de recherche pour l'agriculture biologique en Afrique (NORA) a été lancé, et le développement de plans pour la création d'un réseau africain (AFRONET) s'est poursuivi. La deuxième conférence africaine sur l'agriculture biologique s'est tenue à Lusaka, en Zambie, du 1<sup>er</sup> au 3 mai 2012.

---

<sup>7</sup> L'importation et la mise sur le marché européen de produits organiques ne sont autorisées que lorsque ces produits sont obtenus et contrôlés dans des conditions identiques ou équivalentes à celles des produits de l'UE. Une liste des pays tiers reconnus est reprise à l'annexe III du règlement (CE) n° 1235/2008 sur les importations.

### **Exemples de marchés locaux**

*En Inde, par exemple, les céréales et les légumineuses biologiques atteignent un meilleur prix sur les marchés locaux car les consommateurs apprécient leur qualité et leur goût. Au Laos, une variété de riz traditionnel aromatique produite par les producteurs biologiques d'une région spécifique a été introduite avec succès sur les marchés citadins. En Zambie, les agriculteurs biologiques vendent une partie de leurs produits sur les marchés locaux des agriculteurs ou dans des supermarchés en ville, tandis qu'en Ouganda, des services de livraison de paniers ont été organisés et approvisionnent les ménages. Dans de nombreuses villes des pays à revenus faibles et moyens, des marchés pour les agriculteurs biologiques ont été mis en place. Les «Eco Ferias» en Amérique latine en sont un exemple typique. Différents producteurs se rassemblent pour vendre leurs produits (biologiques) directement aux consommateurs. Cela convient particulièrement à ceux qui proposent une variété de produits, mais en plus petites quantités.*

**Source:** Van Elzakker, B., et Eyhorn, F., *The Biologique Business Guide: Developing Sustainable Value Chains with Smallholders*, IFOAM et organisations collaboratrices, Bonn, 2010.

## Annexe 5

### Agriculture biologique, sécurité alimentaire et changement climatique

#### Agriculture biologique et sécurité alimentaire

##### **Agriculture biologique et approvisionnement alimentaire mondial**

Nous avons comparé le rendement de la production d'aliments par voie traditionnelle à celui de la production biologique pour un ensemble de données mondial de près de 300 exemples, et nous avons estimé le rapport de rendement moyen pour dix catégories d'aliments pour les pays développés et en développement. À partir d'études réalisées dans des régions tropicales et tempérées, nous avons également estimé la quantité d'azote disponible grâce à la fixation de ce gaz par des cultures de couverture de légumineuses utilisées comme engrais. Pour la plupart des catégories alimentaires, le rapport de rendement moyen était légèrement inférieur à 1 pour les études dans les pays développés et supérieur à 1 pour les études dans les pays en développement. Avec les rapports de rendement moyens, nous avons modélisé l'approvisionnement alimentaire mondial qui pourrait être cultivé par voie biologique sur la base de la surface actuelle de terres agricoles. **Selon nos estimations, l'agriculture biologique pourrait produire suffisamment d'aliments à l'échelle mondiale pour alimenter la population humaine actuelle sans augmenter la surface de terres agricoles.** En outre, les estimations de fixation d'azote par des cultures de couverture de légumineuses sont suffisantes pour remplacer la quantité d'engrais de synthèse actuellement utilisés. Ces résultats indiquent que l'AB pourrait contribuer assez fortement à l'approvisionnement alimentaire mondial, réduisant ainsi les impacts environnementaux négatifs de l'agriculture traditionnelle.

Badgley, C., Moghtader, J., Quintero, E., Zakern, E., Chappell, M., Avilés-Vazquez, K., Samulon, A., et Perfecto, I., «Agriculture biologique and the Global Food Supply», *Renewable Agriculture and Food Systems*, Vol. 22 (2), 2006, pp. 86-108.

##### **Agriculture biologique et sécurité alimentaire en Afrique**

Le groupe de travail PNUE-CNUCED de développement des capacités sur le commerce, l'environnement et le développement a étudié le lien entre l'AB et la sécurité alimentaire en Afrique. Il a analysé l'incidence de l'AB sur la disponibilité alimentaire ainsi que sur le capital naturel, social, humain, physique et financier dans la région. Les conclusions s'appliquent à tous les pays africains et à de nombreux autres pays en développement dans le monde.

<b>Amélioration de la/ du</b>	<b>Mécanisme:</b>
<b>Quantité d'aliments disponibles</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Augmentation des aliments produits</li><li>• Augmentation du rendement des cultures alimentaires/du cheptel</li></ul>
<b>Capital naturel</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Avantages pour l'environnement naturel - sols, eau, fertilité, etc.</li></ul>
<b>Capital social</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Création de partenariats entre groupes</li><li>• Renforcement de la coopération et de la cohésion communautaires</li></ul>
<b>Capital humain</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Augmentation du savoir et des aptitudes des agriculteurs</li><li>• Avantages en matière de santé et d'éducation pour les agriculteurs, les ménages et la communauté</li></ul>
<b>Capital physique</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Améliorations des infrastructures et des marchés</li></ul>
<b>Capital financier</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Augmentation des revenus des agriculteurs</li></ul>

Groupe de travail CNUCED-PNUE de développement des capacités sur le commerce, l'environnement et le développement, *Organic Agriculture and Food Security in Africa*, Nations unies, Genève et New York, 2008. [http://unctad.org/en/docs/ditcted200715\\_en.pdf](http://unctad.org/en/docs/ditcted200715_en.pdf) (en anglais).

### Lectures complémentaires:

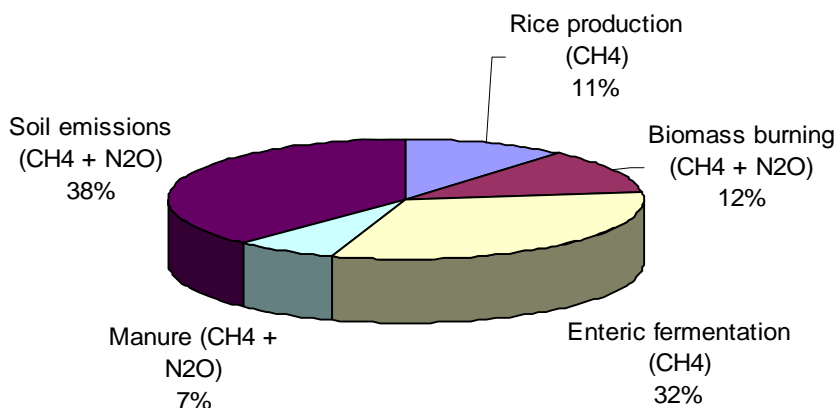
- Badgley, C., Moghtader, J., Quintero, E., Zakern, E., Chappell, M., Avilés-Vazquez, K., Samulon, A., et Perfecto, I., «Agriculture biologique and the Global Food Supply», *Renewable Agriculture and Food Systems*, Vol. 22 (2), 2006, pp. 86-108.
- FAO, Project «Increasing incomes and food security of small farmers in West and Central Africa through exports of biologique and fair-trade tropical products», 2009, évaluation de l'incidence du projet au Burkina Faso, au Cameroun, au Ghana, au Sénégal et au Sierra Leone. <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/field/009/ak800e/ak800e00.pdf> (en anglais).
- Halberg, N., Peramaiyan, P., et Walaga, Ch., *Is Biologique Farming an Unjustified Luxury in a World with too many Hungry People?*, 2009, téléchargeable (en anglais) à l'adresse suivante <http://orgprints.org/15572>.
- IFOAM, *Organique Agriculture and Food Security*, IFOAM, Bonn, 2006.
- Groupe de travail CNUCED-PNUE de développement des capacités concernant le commerce, l'environnement et le développement, *Organique Agriculture and Food Security in Africa*, 2008. [http://www.unep-unctad.org/cbtf/publications/UNCTAD\\_DITC\\_TED\\_2007\\_15.pdf](http://www.unep-unctad.org/cbtf/publications/UNCTAD_DITC_TED_2007_15.pdf) (en anglais).
- Compte rendu de la Conférence internationale sur l'agriculture biologique et la sécurité alimentaire, 3-5 mai 2007, FAO, Italie. [http://www.fao.org/biologiqueag/ofs/docs\\_en.htm](http://www.fao.org/biologiqueag/ofs/docs_en.htm) (en anglais).

### Agriculture biologique et changement climatique

#### L'agriculture biologique peut-elle être une stratégie d'atténuation au changement climatique et d'adaptation à ce phénomène pour les pays en développement?

Le changement climatique aura un effet dramatique sur les communautés agricoles et modifiera les approvisionnements alimentaires mondiaux. Le changement climatique devrait s'accompagner de cinq facteurs -augmentation de la température, changements des modèles de précipitations, augmentation du niveau de la mer, augmentation de l'incidence des événements météorologiques extrêmes (sécheresses, orages, inondations) – qui influenceront la production alimentaire. Ces derniers auront également des effets négatifs sur la santé, tels que la propagation de la diarrhée et des maladies infectieuses, comme la malaria. Lutter contre ces changements requiert des stratégies d'atténuation et d'adaptation. La section suivante souligne la manière dont l'AB, utilisée comme stratégie d'atténuation et d'adaptation, peut s'attaquer aux menaces du changement climatique.

#### Illustration 7: Principales sources d'émissions «directes» de GES dans le secteur agricole en 2005





## Potentiel d'atténuation de l'agriculture biologique

Dans l'agriculture, la stratégie d'atténuation du changement climatique poursuit deux objectifs: d'une part, soutenir les systèmes agricoles qui contribuent à la réduction des pertes de carbone du sol provoquées par l'agriculture, et d'autre part, réduire au minimum les gaz à effet de serre (GES) émis par le secteur agricole.

Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), **l'agriculture est actuellement responsable de 10 à 12 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES)** et ce chiffre devrait continuer à augmenter. Les GES attribués à l'agriculture par le GIEC comprennent les émissions du sol, la fermentation entérique (émissions de GES liées au processus de digestion des ruminants), la production de riz, la combustion de la biomasse et la gestion des engrais. Toutefois, il existe d'**autres sources indirectes d'émissions de GES que le GIEC ne met pas sur le compte de l'agriculture**, comme celles générées par les changements dans l'utilisation des terres, l'utilisation de combustibles fossiles pour la mécanisation, le transport et la production agrochimique et d'engrais. Les principales émissions indirectes sont les changements de la végétation naturelle et de l'utilisation traditionnelle des terres, y compris la déforestation et la dégradation du sol. Les pertes de carbone du sol provoquées par l'agriculture représentent un dixième des émissions totales de CO<sub>2</sub> imputables à l'activité humaine depuis 1850. La déforestation est une pratique fréquente de préparation des terres dans de nombreuses régions agricoles, qui a conduit à une perte massive des stocks de carbone et à des émissions massives de CO<sub>2</sub>.

Les principes et les connaissances scientifiques à la base des principales pratiques d'AB qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre (GES) et piègent le CO<sub>2</sub> sont décrits dans cette section. Ces pratiques peuvent souvent être mises en œuvre avec une certaine facilité et donnent de bons résultats. L'atténuation a principalement lieu au moyen de pratiques d'AB optimisées et établies de longue date. Bon nombre des pratiques ci-dessous remplissent les conditions définies par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)<sup>8</sup> pour l'atténuation dans l'agriculture.

En voici quelques-unes:

- **Éviter les herbicides et les engrais chimiques**
- **Générer le carbone du sol et la fertilité du sol**
- **Éviter le sol nu**

Garantir que le sol est toujours couvert de végétation empêche qu'il soit exposé à des procédés qui accélèrent les émissions de GES du carbone stocké dans le sol. Par ailleurs, l'intégration de cultures dérobées et d'engrais verts dans les systèmes d'agriculture biologique permet d'éviter les émissions liées aux apports supplémentaires en azote.

- **Culture appropriée**
- **Combiner les cultures annuelles et pérennes**
- **Gestion durable des animaux d'élevage**
- **Gestion optimale de l'engrais**

Une meilleure gestion des engrais, y compris des systèmes de distribution, tels que les injections de lisier dans les sols ou les rampes d'épandage, réduit considérablement les pertes d'éléments nutritifs.

- **Meilleure gestion des prairies**

Les prairies pérennes piègent très efficacement le carbone dans le sol, en particulier en accumulant le carbone dans leurs systèmes de racines. L'AB optimise la capacité considérable de piégeage au sol des prairies par différentes mesures.

---

<sup>8</sup> [http://www.ipcc.ch/home\\_languages\\_main\\_french.shtml](http://www.ipcc.ch/home_languages_main_french.shtml).

- **Système d'intensification du riz**

La production de riz est responsable d'une part importante de la génération de gaz à effet de serre imputable à l'agriculture. Des systèmes innovants de production de riz basés sur des principes biologiques d'augmentation du développement des racines et d'augmentation des matières organiques des sols par une réduction de l'inondation a le potentiel de réduire fortement les émissions de CH<sub>4</sub> de l'agriculture (il existe environ 160 millions d'hectares de riz, dont la moitié sont cultivés dans des zones irriguées).

#### **Émissions de CO<sub>2</sub>**

*L'agriculture est un outil sous-évalué et sous-estimé dans le contexte du changement climatique et qui pourrait être l'une des stratégies les plus puissantes de lutte contre le réchauffement de la planète. Les données du Rodale Institute relatives au carbone du sol collectées depuis près de 30 ans montrent de façon irréfutable qu'une meilleure gestion des terres mondiale - dont en particulier l'agriculture biologique régénérative - peut être la stratégie la plus efficace actuellement disponible pour atténuer les émissions de CO<sub>2</sub>.*

Rodale Institute, 2008, [http://www.rodaleinstitute.org/files/Rodale\\_Research\\_Paper-07\\_30\\_08.pdf](http://www.rodaleinstitute.org/files/Rodale_Research_Paper-07_30_08.pdf) (en anglais).

#### **Potentiel d'adaptation de l'agriculture biologique**

L'adaptation au changement climatique n'est à l'ordre du jour que depuis peu, tandis que l'atténuation y figure depuis longtemps. Cette différence transparait également du fait qu'il existe davantage de recherches sur l'AB en tant que stratégie d'atténuation que comme stratégie d'adaptation. L'AB en tant que stratégie d'atténuation est confrontée à de nombreuses complexités techniques (mesure et comptabilisation du piégeage de carbone et de l'évitement de GES, évaluation des différences dans les pratiques et les rotations de cultures, etc.), alors que les principaux défis pour l'AB en tant que stratégie d'adaptation sont davantage de nature socioculturelle. Il existe cependant des synergies potentielles entre les stratégies d'adaptation et d'atténuation.

L'AB remplit bon nombre des conditions définies pour des stratégies d'adaptation couronnées de succès. Les principes fondamentaux, qui aident les agriculteurs et les communautés à s'adapter au changement climatique, sont les suivants:

- **Prévenir et inverser l'érosion des terres et restaurer les terres dégradées**

Les pratiques biologiques telles que l'utilisation de cultures de couverture, de cultures dérobées, d'engrais vert, de compost, de culture appropriée et l'intégration de cultures pérennes et d'arbres dans le système agricole améliorent la santé du sol. Des sols sains ont une teneur plus élevée en matières organiques et une plus grande activité biologique qui améliore la structure et la stabilité du sol.

- **Résistance aux sécheresses et aux inondations et utilisation efficace de l'eau**

Les systèmes d'AB capturent, stockent et utilisent l'eau de manière plus efficace grâce à une meilleure structure des sols et à des niveaux plus élevés d'humus et d'autres matières organiques agissant comme des éponges. Les matières organiques améliorent également le drainage des sols en réduisant fortement les risques d'engorgement et d'inondations par les eaux de surface. Des pratiques comme la conservation de résidus de cultures, le paillage et les pratiques agroforestières maintiennent l'hydratation des sols et protègent les cultures des conditions microclimatiques extrêmes.

- **Cultures résistantes**

Les plantes qui obtiennent leurs éléments nutritifs par des procédés biologiques naturels sont plus résistantes aux pressions environnementales que les cultures qui obtiennent leurs principaux éléments nutritifs de manière artificielle au moyen d'engrais chimiques hautement solubles. Cette situation s'obtient principalement en procédant à une gestion optimale du sol et de l'eau, en renforçant la structure et la fertilité du sol et en choisissant des variétés de cultures robustes adaptées aux conditions locales. Par ailleurs, les cultures biologiques ont généralement des racines plus longues et plus denses qui peuvent chercher des réserves d'eau plus profondes et qui résistent davantage à la dessiccation.

- **Biodiversité agrogénétique**  
L'AB encourage l'utilisation de variétés adaptées aux conditions locales et des programmes de culture participative décentralisés, en particulier la conservation, la culture et la production sur place (à l'exploitation). Les approches sur place maintiennent des variétés pour des besoins futurs, ce qui leur permet de s'adapter en permanence aux pressions environnementales tel que le changement climatique.
- **Diversification**  
Les exploitations biologiques diversifiées qui optimisent la fonctionnalité écologique empêchent l'augmentation du nombre de maladies et d'organismes nuisibles et résistent davantage à d'autres pressions environnementales. La diversité des cultures (aux niveaux temporel et spatial) entraîne la présence de différentes profondeurs de racines, qui renforcent la stabilité et la structure des sols, améliorent l'utilisation d'éléments nutritifs et de l'eau et contribuent à la stabilité du microclimat.
- **Connaissances des agriculteurs locaux**  
Les connaissances indigènes et traditionnelles sont des sources d'informations clés sur la capacité d'adaptation, centrées sur les capacités de résistance, de sélection et d'expérimentation des agriculteurs.

Une récente étude de l'Institut de la Banque asiatique de développement<sup>9</sup> a recommandé l'AB pour ses pratiques agricoles résistantes et respectueuses du climat. La FAO a qualifié l'AB de moyen prometteur pour l'agriculture d'atténuer le changement climatique et de s'y adapter<sup>10</sup> et le quatrième rapport d'évaluation du GIEC - même s'il ne mentionne pas explicitement l'AB - recommandait de nombreuses pratiques de réduction des émissions agricoles qui sont déjà souvent appliquées dans l'AB, telles que le recyclage des déchets de biomasse comme source d'éléments nutritifs et l'intégration des cultures et des animaux dans un seul système de production agricole.

#### Lectures complémentaires:

- IFOAM et groupe UE de l'IFOAM, *Organic Agriculture - a Guide to Climate Change & Food Security; High Sequestration, Low Emission, Food Secure Farming*, IFOAM, Bonn, 2009.
- Müller, A., *Benefits of Agriculture biologique as a Climate Change Adaptation and Mitigation Strategy for Developing Countries*, 2009. <http://orgprints.org/16506/> (en anglais).
- Van Elzakker, B., et Eyhorn, F., *The Biologique Business Guide: Developing Sustainable Value Chains with Smallholders*, IFOAM et organisations collaboratrices, Bonn, 2010.

<sup>9</sup> Institut international de recherche sur les politiques alimentaires/Banque asiatique de développement, *Building Climate Resilience in the Agriculture Sector of Asia and the Pacific*, 2009.

<sup>10</sup> Niggli, U., Fliessbach, A., Hepperly, P., et Scialabba, N., *Low Greenhouse Gas Agriculture; Mitigation and Adaptation Potential of Sustainable Farming Systems*, FAO, avril 2009. <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/010/ai781e/ai781e00.pdf> (en anglais).

## Annexe 6

### Informations et sites web utiles

#### Organisations intergouvernementales

- L'agriculture biologique à la **FAO** (Food and Agriculture Organisation): publications, données par pays, glossaires, références bibliographiques, liens web, liens vers des institutions de recherche, événements, etc.  
<http://www.fao.org/organicag/oa-home/fr/>
- L'agriculture biologique à l'**ITC** (Centre du commerce international): répertoires commerciaux, actualités, publications.  
<http://legacy.intracen.org/dbms/organics/> (en anglais)
- Le Groupe de travail **CNUCED-PNUE** (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement - Programmes des Nations unies pour l'environnement) de développement des capacités sur le commerce, l'environnement et le développement  
[www.unep-unctad.org/cbtf](http://www.unep-unctad.org/cbtf) (en anglais)

#### Organisation non gouvernementale

- L'**IFOAM** (Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique): informations, principes et normes généraux, répertoires de membres, liste de professionnels, publications, médias, plateforme de formation, etc.  
[www.ifoam.org](http://www.ifoam.org) (en anglais)

#### Recherche et conseils en matière d'agriculture biologique

- **AgroEco-Institut Louise Bolk** - Institut de recherche et de conseils internationaux concernant l'agriculture durable, la nutrition et les soins de santé.  
[www.agroeco.nl](http://www.agroeco.nl) (en anglais)
- **Grolink** - Société privée proposant des services de conseils en matière de production, de garantie de qualité et de commercialisation de produits biologiques.  
[www.grolink.se](http://www.grolink.se) (en anglais)
- **ICROF** – International Centre for Research in Organic Food Systems (Centre international de recherche sur les systèmes d'aliments biologiques).  
<http://www.icrofs.org/> (en anglais)
- **ISOFAR** – International Society of Organic Agriculture Research (Société internationale pour la recherche en agriculture biologique): événements et publications en matière de recherche.  
[www.isofar.org](http://www.isofar.org) (en anglais)
- **ORCA** - Organic Research Centers Alliance - Réseau et plateforme de recherche en matière biologique  
<http://www.orca-research.org/> (en anglais)
- **OFTCC** - Organic & Fairtrade Competence Center - Le centre de compétence relève d'Helvetas, une ONG suisse, qui met en œuvre des projets d'agriculture biologique et de commerce équitable en Afrique, en Asie et en Amérique latine.  
[www.organicandfair.org](http://www.organicandfair.org) (en anglais)

### **Marchés et commercialisation de l'agriculture biologique**

- **Greentrade** - Plateforme d'échange et place de marché biologique  
<http://www.greentrade.net/fr/>
- **Biologique Monitor**: informations sur les marchés biologiques  
<http://www.organicmonitor.com/> (en anglais)
- **Marché biologique à l'ITC**: importateurs, exportateurs et foires commerciales  
<http://legacy.intracen.org/dbms/organics/> (en anglais)
- **Ecomercados** - Initiative de commercialisation de produits biologiques en Amérique centrale: répertoire commercial et informations sur les marchés.  
<http://www.ecomercados.org/>